# Demande de permis de construire (P) $$\rm N^\circ\ CAMAC: 238666$

S D'ENQUETE		Référenc	ce communale : 45'42	611/825	
es générales		Compétence M ou	u ME (*) : <b>(ME) Munic</b>	pale Etat	
Commune (*):	Bavois				
Lieu-dit :					
et/ou adresse (*):	Domaine public commu	ınal			
Coordonnées (E / N) (	r): 2533280 / 1170495 (co	ordonnées moyennes	de l'ouvrage, par exemp	e: 2549170 / 1161250)	
No de parcelles (*):	DP 162				
No ECA:					
Note recen. architectur	ral:				
s (si plusieurs, ajouter en	page n° 14)			224 N. S. T. S.	
Propriétaire (*) :					
Nom, Prénom :	COMMUNE DE BAVOI	S	Raison soo	ale:	
Adresse:	Rue du Collège 14		Tél.:	024 441 46 43	
NPA / Localité :	1372 BAVOIS		E-mail:	greffe@bavois.ch	
Promettant acquéreu	r:				
Nom, Prénom :			Raison soo	ale:	
Adresse:			Tél.:		
NPA / Localité :			E-mail:		
Droit distinct et perm	anent :				
Nom, Prénom :			Raison soo	ale:	
Adresse:			Tél.:		
NPA / Localité :			E-mail:		
Auteur des plans (*)	personne physique selon art. 7	'2 RATC)			
Projet nécessitant :	Architecte [X] Ingéni	eur [] Exception ar	t. 106 LATC		
Nom, Prénom :	PICHONNAT JEAN-LU	С	N° REG :	2427	
Profession:	Ingénieur				
Raison sociale :	DTP SA BUREAU D'ÉT	UDES	E-mail:	contact@dtpsa.ch	
Adresse :	Rue des Terreaux 20		Tél.:	024 442 92 92	
NPA / Localité :	1350 ORBE		Fax:		
Nature des travaux p	rincipale (*): (une seule cocl	he possible)			
Adjonction		☐ Agrandissem			/ nouvelle destination des loca
<ul><li>[X] Construction nouve</li><li>[ ] Reconstruction apré</li><li>[ ] Transformation(s)</li></ul>		☐ Démolition pa	artielle on après incendie	☐ Démolition to	

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Partic	cularités							
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N $^{\circ}$ 102.1 et 102.2) ( $^{\star}$ ) :		∐ Oui [X] Non					
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)							
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection							
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)							
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 10	05b.)						
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)							
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)							
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		Ц					
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :						
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[X] Oui [ ] Non					
L'enq	L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 01.03 au 35.53.825							

21.

30. 31.

#### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

	Maître de l'ouvrage (*) :							
	☐ 01 CFF ☐ 03 Département fédéral ☐ 04 Office fédéral des re ☐ 05 Office fédéral des re ☐ 07 Swisscom ☐ 08 La Poste ☐ 10 Canton ☐ 11 Entreprise de droit [X] 15 Commune ☐ 16 Entreprise de droit [1]	al de la défer constructions routes (OFRO public d'un c public de la c e (sans les c yance, caisse JVA obilier, holdin	anton commune (transports publics, gaz, eau, é aisses de pension et les caisses maladie e de pension	des EPF	.)			
	33 Chemin de fer privé	é						
			nnes (construction, immobilier)					
	<ul><li>42 Coopérative de loge</li><li>43 Société de capitaux</li></ul>		onstruction, immobilier)					
			nnes (industrie, artisanat, commerce)					
	<ul><li>52 Société de capitaux</li><li>61 Particulier et hoirie</li></ul>	k, SA, Sàrl (ir	ndustrie, artisanat, commerce)					
	63 Organisation interna	ationale, amb	passade					
	62 Autre maître d'ouvra	age privé (ég	lise, fondation, association, etc.):					
	Nom, Prénom :	COMMUNE	E DE BAVOIS	Raison sociale :				
	Adresse:	Rue du Col	lège 14	Tél.:	024 441 46	43		
	NPA / Localité :	1372 BAVC	DIS	E-mail: greffe@bavois.ch				
Direction des travaux (*) :								
	Nom, Prénom :	PICHONNA	AT JEAN-LUC	Raison soci	iale :	DTP SA BUREAU D'ÉTUDES		
	Adresse:	Rue des Te	erreaux 20	Tél.:	024 442 92	92		
	NPA / Localité :	1350 ORBE		E-mail:	contact@d	tpsa.ch		
A	RACTERISTIQUES DE I		E - \$200 5 5 5 4					
	Genre de construction (aic	<u>de)</u> (*):	Bâtiment [X] Ouvrage de génie civ	ril, aménagem	nent extérieur	Construction particulière		
	Type d'ouvrage (*):							
Approvisionnement en eau / énergie		u / énergie	<ul> <li>☐ 11 Alimentation en eau</li> <li>☐ 12 Usines d'électricité et réseaux</li> <li>☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques</li> <li>☐ 14 Chauffage à distance</li> <li>☐ 19 Autre</li> <li>☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées</li> </ul>					
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères 23 Autres déchets	ranoment dec	oddx doodd			
Infrastructure routière, parking		rking	☐ 23 Autres déchets ☐ 31 Routes nationales ☐ 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement					
Autre transport et communication			☐ 35 Parking couvert ☐ 41 Constructions pour chemins de f ☐ 42 Constructions pour les bus et tra ☐ 43 Constructions pour la navigation ☐ 44 Constructions pour les transports ☐ 45 Constructions pour les communi ☐ 49 Autres constructions vouées aux	nmway s aériens cations (yc. a	ntenne téléph	nonie)		

12.02.2	2025	Demande de pe	rmis de construire (P	) - 238666		
	Education, recherche, sante loisirs, culture	☐ 52 Formation supérie ☐ 53 Hôpital ☐ 54 Foyer avec soins ☐ 55 Autre établisseme ☐ 56 Installation de lois ☐ 57 Eglise et bâtiment ☐ 58 Bâtiments à but cu ☐ 59 Salles omnisports	médicaux et/ou assistance sociale ent de santé spécialisé sirs et de tourisme t à but religieux ulturel, musées, bibliothèques et m et salles de sport			
	Autres infrastructures	☐ 73 Bâtiment à plusieu ☐ 74 Bâtiment à usage ☐ 76 Foyer sans soins u ☐ 78 Garage, place de	ur la défense nationale ures	usivement		
	Agriculture, sylviculture  Industrie, artisanat, commerce, services, administration	☐ 81 Construction agric ☐ 82 Construction sylvic ☐ 83 Améliorations fonc ☐ 91 Fabrique, usine, a ☐ 92 Halle, dépôt, silo, ☐ 93 Bât. administratif, ☐ 94 Bât. commercial, r ☐ 95 Etablissements tel ☐ 96 Autres hébergeme	cole cole cières itelier citerne bureaux magasin Is que hôtel, café-restaurant, café-			
Situat	ion					
33.	∐ 5 m [:	ie par le rayon autour des coordonnée X] 10 m 25 m 250 m 500 m	es E/N du projet) :			
34. 35.	L'ouvrage est également sit  Dans un plan général d'affect Dans un plan partiel d'affect Dans un plan de quartier (P	ctation (PGA) [_] ation (PPA) [X] Q/PQCM) [_]		Village / Les Boides		
36. 37.	(joindre l'accord de l'entreprise	aux : Au [X] u e ferroviaire ou jouxtant le domaine fe ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'acco n cours, cocher la question N° 127)		(15)		
Bruit						
38.	<ul> <li>[X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation</li> <li>[] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.</li> <li>(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))</li> </ul>					
Eau po	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de bois	son:	☐ Réseau public	☐ Alimentation privée		
41.	Défense incendie extérieure	à partir d'une borne hydrante :	Existante Distance [m] :	☐ Projetée		
Ramas	ssage des déchets					
42.	a) Conteneurs ordures méns     b) Différenciés     c) Emplacement accessible		☐ Existant ☐ Projeté ☐ Projeté ☐ Projeté			

83.

84.

Total (à reporter sous question N° 10)

(avec ou sans l'assistance électrique)

(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

Nombre de places de stationnement pour les vélos

#### Demande de permis de construire (P) - 238666

Supp	pression des barrières architecturales								
43.	<ul> <li>La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)</li> <li>Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies</li> </ul>								
Equi	pements, installations								
49.	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distrib		which was book to come to the	commune)					
		gs, dortons , questio	11 330 04 331)						
Déch	nets de chantier								
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>								
Effica	acité énergétique et durabilité des bâtiments et cor	nstructions							
55.	La demande est soumise aux exigences de l'exi Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subve			ive DRUIDE 9	9.1.3 du 25 mai 2022.				
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT								
		Existant	Ajouté S	Supprimé	Total après trav.				
60.	Surface totale des parcelles [m²]								
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)								
62.	Surface bâtie [m²] (B)								
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)								
	dont consacrée au logement [m²]								
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)								
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)								
65.	Cube SIA [m³]								
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment								
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	50000	CFC 1 à 5 [C	:HF]					
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT								
75.	Description du projet (*)								
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logem	nents		Sans logements				
	Nb total de bâtiments transformés								
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches l	bâtiment pour chaque	e bâtiment)						
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT								
		Existant	Ajouté S	Supprimé	Total après trav.				
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture								
81.	Couverts, garages extérieurs								
82	Places non convertes	1	0	0	1				

0

0

0

0

0

B19

#### Demande de permis de construire (P) - 238666

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux (aide) (*):						
Di	Lorsque le type de travaux correspond à une transfo	rmation, il est nécessaire de déc	crire la transformatio	on à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :			
	☐ Assainissement énergétique	]Transformations / rénovations intérieures					
	Changement d'affectation	Agrandissement chauffé	oï au o	[]Agrandissement non chauffé			
D2	Installation solaire thermique	[]Installation solaire photovolt	arque	_]Autres travaux de transformation			
B2 B3	N° de parcelle (*) : N° ECA :						
БЗ	En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*):						
B5	Dénomination du bâtiment :						
B6	Nombre d'entrées avec adresse :						
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT						
В7	Catégorie de bâtiment (*) :						
	Classe:						
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :						
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :						
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pou	r les activités [m²] :				
B11	Cube SIA [m³] :						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveau	x):					
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :						
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	plus :			
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le r	nombre ou la taille des logement	S:				
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE	CHAUFFAGE					
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffa	age (*):					
	Principal:						
	Secondaire:						
	Puissance dù générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de ch	auffage (*):					
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau ch	naude sanitaire (*) :					
	Principal:						
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'ea	au chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (da	ate du permis de construire) :	[] Oui [	Non			
Pour	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :						
des • dép (Att	<ul> <li>faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)</li> <li>déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)</li> <li>joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.</li> </ul>						

AUTF	RES INFORMATIONS SUR	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c		Propose and Proceedings of the control of the contr	the second of standards for	radio de mande de mangar de l	- de a very vera vellagen ben pro v		
		Mode de co	ouverture, couleur	:					
	Type de fermeture :	Stores     St	∐ Volets						
	b) [] Surface de toiture o	u de façade	en métal non endu	it (par ex. en cuivre d	ou zinc) supérieure à	s 50 m²			
44.	Installations de stocka (cocher aussi la question No	-	rbures et autres liq	uides pouvant pollue	er les eaux, soumise	s ou non soumises à	autorisation s	péciale selon a	rt. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-cha	rge:	☐ Electrique [	] Hydraulique	b) Rampe/plate-f	forme ajustable: [_] El	ectrique [_] H	Hydraulique	
	c) Contenance du réservo	oir d'huile :	litres		d) [] Escalier / ta	apis roulant servant a	u transport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		] Antenne colle	ective [] Ant	enne extérieure	☐ Antenne intérie	eure		
			☐ Parabole	∐ Cât	ble téléréseau				
PART	TE ENERGIE					nang pandan anan ana dana ding anggi pika adip ayabidi			-
Isolati	on thermique (bâtiments,	, serres, loca		Para San Majangarik, dan — Mandaghanya dilama dan adal-dapah dapah dapah sarah, ami		Cor	npétence		
Isolatio	on thermique					M	ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :		Info	ormations compléme	entaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :		Info	ormations compléme	entaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou éga	ıl à Qhli							
	b) Demande de dérogatio	on Qh est sup	érieur à Qhli						
	Dans tous les cas, joind VD-72	ire le formul	aire EN-VD-2a ou	EN-VD-2b et le cald	cul SIA 380/1. Pour	les bâtiments neufs	joindre les	formulaires El	N-VD-3 et EN-
	Surface de référence éne	rgétique							
	SRE:		Info	ormations compléme	ntaires :				
465.	Installation de locaux frigo	orifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou agri	icoles chauffe	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables						$\Box$	EN 8	
Install	ations techniques du bât	iment							
449.	Installation de refroidisser réfrigérants stables dans					es		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisa	ant le sous-so	ol comme source d	e chaleur (sondes)				65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa	ant les eaux s	souterraines comm	e source de chaleur	(pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (air/echaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles const					on d'eau		Annexe	
	- Avec fonction de climatis							EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitud			,				Annexe	
<b>45</b> 6.	Chauffage à bois ou au ch	•		ure à 70 kW, ou cha	uffage à mazout mo	yen ou			
461.	Justificatif de la part minin	nale d'énergi	es renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage e	et/ou d'eau cl	haude sanitaire					EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation							EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ition					EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité p	ar combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires							EN-VD-3	
Divers									
470.	Installation de chauffage e	en plein air						EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art	53) - Concep	t énergétique à so	umettre à la DGE-DI	REN				
473.	Bâtiments tertiaires et du	secteur publi	c de plus de 1000	m²					
	- justificatif selon SIA 380	/4 de la cons	ommation électriqu	ie pour l'éclairage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 380	/4 de la cons	ommation électriqu	e pour la ventilation	et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs (	consommatic	on électrique >0.5	GWh ou thermique >	5 GWh)			EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à	à la loi sur l'éi	nergie ou à son rèç	glement d'application					
	Précisez l'article :								

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u> Page 77.15

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Envir	onnement		
101.	Situation particulière  ☐ Dans un plan cantonal d'affectation		
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²]: (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)		Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[ ] Qui	[X] Non 43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)		
	IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110.	Dans une région archéologique	[X]	
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)		
Préser	vation et promotion du parc locatif		
Démol Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des log	ements loués existants lieu, même vacants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.		53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique		
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et	la promo	otion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)		54
	- Logements étudiants (LE)		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)	[ ]	54

ADMINISTRAÇÃO COMPANSO			
Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Prote	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestio	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques  Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, []  Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[X]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	nnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  [] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [] Raffinerie de pétrole  [] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entre [ ] Inférieure à 2000 m² [ ] De 2000 à 5000 m² [ ] Supérieure à 5000 m² (EIE) [ ] Un plan de quartier a été établi car la			43	
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtin	,		43	
Métau	x et machines				
158.	Métaux et machines  [ Aciéries (EIE)	aux (EIE) n ferreux (EIE)		[] 43, 64	
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois  [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [] P	us de 50'000 t/an de cellulose <b>(EIE)</b>		43, 64	
Chimi	9				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosani    Fabriques d'explosifs et de munitions   Transformation (> de 5000 m² ou 10'000)	(EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires médicaments, de sérums et de vaccins	, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autres	matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la mais	on et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniq	ues et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, l	oitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) ☐ Verreries (plus	s de 30'000 t/an) <b>(EIE)</b>			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES O	UVRAGES, STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation et décha	rnes			
200.		impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou			
207.	Le projet a des emprises (temporaires et conduites, de plus de 1'000 mètres linéai	définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les res ?		Concept de gestion des so	ols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un appor ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de				
202.	Décharges contrôlées pour matériaux ine	rtes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Install	ations de collecte, de tri, de conditionne	ement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tr	aitement des	déchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des d	échets			
204.	Installations de traitement des déchets  [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capa	cité supérieure à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de stations d'épuration	d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des bou	es []	51	
Survei	llance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	/olume maximum d'accumulation > 100 m³			
	F	Retenue au dessus du terrain naturel			
	\	/olume d'eau permanent m <sup>3</sup>			

O. AC	SRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  [] Capacité jusqu'à 5000 t/an  [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir	_	
	Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

)emande	de	permis	de	construire	(P)	-	238666
Jemanae	uc	PCIIIII	uc	Constituite	11	_	230000

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  [ ] eau non chauffée		32					
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11					
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique					
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique					
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		oz, ziv vo i i, concept chergetique					
337.	eau non chauffée   eau no chauf							
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11					
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique					
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique					
Loisirs, campings, dortoirs								
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64					
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64					
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43					
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)							
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe					
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes							
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43					
364.	Campings, caravanings résidentiels		43					
365.	Places de jeux							
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS							
Trafic	aérien / Véhicules à moteur							
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe					
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe					
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43					
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64					
403.	Places de lavage pour véhicules.		64					
404.	Garages professionnels		43, 64					
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64					
Incend	lie, explosion, pollution							
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64					
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63					
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64					
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64					
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64					
Rayon	nement							
412.	Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation indre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) tallation nouvelle		Annexe					
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7					
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)  Page 12 / 15							

Subst	tances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)				
	Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EC	QUIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	le protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[] [] n)		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait de répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selont sur le site de l'office de la consommation.	des mesures	de	[X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)	<b>Demandé</b> M ME Fourni			
	Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2 0 2	2 0 2	2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par :	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	Promettant acquéreur   Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit  Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)  Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux  Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe  (art. 18m LCdF)	2 2 2	0 0 0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0		
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 2 2	0 0 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2	0 0 0		

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Pe 13.02.225

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent

Auteur des plans :

Destir Une fois la

Raison sociale

tures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

ne taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures Prénom

Nom (\*): OMMUNE DE BAVOIS

Adresse, N° (\*): N° postal (\*):

Rue du Collège

Tél.

E-mail Localité (

Lieu, date et signature (\*): 25.25 (

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acqu payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des fact DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à

se à l'enquête et de la délivrance du permis de construire

**EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE** 

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 01, 03.

au 30.03. &25

Ou l'is

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*):

Tél. (\*): 024 441 46 43

Fax:

crmulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les élép conforme aux exigences légales et réglementaires

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE REC

· Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention à

Ruméros doub dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).

· La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public so

- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Page 14 / 15

12.02.2025

## Demande de permis de construire (P) - 238666

#### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

COMMUNE DE BAVOIS

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Rue du Collège 14

Tél.:

rue du College 14

024 441 46 43

E-mail:

greffe@bavois.ch

NPA:

1372

LOCALITE:

BAVOIS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

PICHONNAT JEAN-LUC

RAISON SOCIALE:

DTP SA BUREAU D'ÉTUDES

Adresse:

Rue des Terreaux 20

Tél. :

024 442 92 92

E-mail:

contact@dtpsa.ch

NPA:

1350

LOCALITE:

ORBE

Page 15 / 15